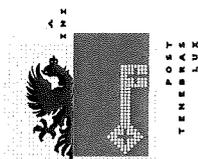


LE PRÉSIDENT
DU CONSEIL MUNICIPAL

COPIE



V I L L E D E
G E N È V E

Monsieur Stanislas ZUIN
Président
Madame Isabelle TERRIER
Magistrate
COUR DES COMPTES
Route de Chêne 54
1208 GENEVE

Genève, le 6 novembre 2018

Audit de légalité et de gestion - votre rapport no 142 sur les frais professionnels des membres du Conseil administratif et de la Direction de la Ville de Genève

Monsieur le Président,
Madame la Magistrate,

Suite au rapport que vous avez rendu le 1^{er} novembre 2018, le Bureau du Conseil municipal, consterné, s'est réuni en séance extraordinaire le samedi 3 novembre 2018.

Un communiqué de presse a été adressé le même jour aux représentant-e-s des médias (cf. annexe).

Le Bureau souhaite que toute la lumière soit faite sur la nature des dépenses faites par les membres du Conseil administratif et la direction générale et vous demande d'étendre votre audit sur une période rétroactive de 10 ans, ceci dans un souci d'équité quant au traitement applicable à tous les citoyen-né-s.

Le Bureau se tient bien évidemment à votre disposition pour une éventuelle audition ou pour tout renseignement complémentaire dont vous pourriez avoir besoin.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Président, Madame la Magistrate, à l'assurance de notre haute considération.


Eric Bertinat

Annexe mentionnée

Aux représentant-e-s des médias

Communiqué de presse du Bureau du Conseil municipal de la Ville de Genève

Le Bureau du Conseil municipal de la Ville de Genève s'est réuni en séance extraordinaire le samedi 3 novembre 2018 suite à la publication du rapport no 142 de la Cour des comptes consacré aux frais professionnels des membres du Conseil administratif et de la Direction de la Ville de Genève.

C'est avec consternation que le Bureau a pris connaissance de ce rapport. Il rappelle que celui-ci met en lumière un comportement qui ne peut être associé à tous les élus de la Ville de Genève qui s'engagent avec intégrité jour après jour.

Le Bureau constate avec colère que les membres du Conseil administratif et la Direction ne s'appliquent pas la rigueur et la transparence pourtant exigées des collaborateurs ainsi que des administrés de la Ville de Genève. Il relève avec regret l'obstruction faite par les membres du Conseil administratif aux magistrats de la Cour des comptes entravant ainsi leur enquête.

Le Bureau souhaite que toute la lumière soit faite sur la nature de ces dépenses et le laxisme de l'Exécutif de la Ville de Genève et **demandera à la Cour des comptes d'étendre son audit sur une période de dix ans**, ceci dans un souci d'équité quant au traitement applicable à tous les citoyens.

Le Bureau exige de l'Exécutif de la Ville de Genève une application rapide des recommandations de la Cour des comptes.

Il appartient désormais à la Commission des finances et aux partis de prendre toutes les mesures qu'ils estimeront nécessaires pour mettre fin à ces pratiques inadmissibles.

Enfin, le Bureau a également décidé que la séance plénière du mardi 13 novembre 2018 sera consacrée aux conséquences liées à la parution de ce rapport. Les questions orales et les urgences seront traitées durant cette soirée. Puis le Conseil municipal reprendra son ordre du jour dès mercredi selon les missions qui lui ont été confiées par les citoyens de la Ville de Genève.

Contact :

Eric BERTINAT
Président du Conseil municipal
De la Ville de Genève
076 391 25 03

N.B. : Le Bureau a décidé d'utiliser la forme masculine pour alléger le texte mais ce dernier comprend les genres féminin et masculin.